



# CHÂTEAU DES BOIS

van Berchem propriétaires - Satigny

## CONTRAT DE LOCATION

### Préambule

Le présent contrat de location et les prestations qui en découlent sont soumis à la condition que le client accepte la fourniture par le CHÂTEAU DES BOIS des produits du terroir, notamment du vin du domaine. Ces produits feront l'objet d'une commande et d'une facturation séparée.

### 1. Définitions

Le CHÂTEAU DES BOIS signifie le domaine agricole sis au 10, chemin de la Combe d'Ornex, CH-1242 Satigny, Genève. Le client signifie la personne, organisation ou société responsable de la réservation et signataire du présent contrat. Les Salles ou les Locaux signifient les surfaces désignées ci après, sises au 10, ch. de la Combe d'Ornex, CH-1242 Satigny, ainsi que leur contenu et leurs accessoires (cocher ce qui convient):

- |   |                  |
|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> La Grande Salle du Rural (300m <sup>2</sup> , 1er étage) | Prix sur demande |
| <input type="checkbox"/> L'Orangerie (160m <sup>2</sup> , rez-de-chaussée)        | Prix sur demande |
| <input type="checkbox"/> Le Jardin devant le Rural                                | Prix sur demande |
| <input type="checkbox"/> Le Carnotzet (34 m <sup>2</sup> , rez-de-chaussée)       | Prix sur demande |
| <input type="checkbox"/> Le Caveau (100 m <sup>2</sup> , sous-sol)                | Prix sur demande |
| <input type="checkbox"/> Multimédia   | Prix sur demande |

Ces tarifs s'entendent pour la journée ou le soir.

### 2. Contrat

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions du présent contrat. Le client est prié, après avoir signé le présent contrat, de le renvoyer à Monsieur G. van Berchem, Gérant du CHÂTEAU DES BOIS.

### 3. Réservation et paiement

La réservation sera définitive au moment où le client aura payé, 2 semaines au plus tard après la dite signature, 50% du montant du prix de la location prévue TVA comprise. Passé ce délai, le présent contrat sera résilié de plein droit et le CHÂTEAU DES BOIS sera totalement libre de disposer des surfaces à sa convenance et de réclamer au client à titre de dédit les sommes prévues conformément à l'article 4.

La facture finale pour la location sera adressée après la manifestation avec 30 jours de préavis pour le règlement. La dite facture contiendra le cas échéant le coût des pertes et dégâts et amendes éventuels occasionnés au CHÂTEAU DES BOIS à la suite de la manifestation et constatés conformément à l'article 5 ci-après.

### 4. Annulation

Les frais d'annulation et de dédit seront pour un préavis :

de 6 mois ou plus	20% du prix de location des salles
de 6 à 3 mois	50% du prix de location des salles
de 3 à 1 mois	80% du prix de location des salles
Après 1 mois	100% du prix de location des salles

Pour le cas où les frais d'annulation et de dédit excéderaient ou seraient inférieurs au 50% du prix de location payé par avance, l'excédent sera remboursé ou le manque à gagner sera facturé au Client.

## **5. Pertes, dégâts**

Le CHÂTEAU DES BOIS décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, dégâts ou lésions corporelles se rapportant aux biens du client, de ses invités ou des personnes dont il est responsable. Le client est tenu responsable et s'engage à dédommager le CHÂTEAU DES BOIS, au plus tard au paiement de la facture finale pour tous frais, perte, dégâts ou dommages subis aux locaux, à leurs accessoires et leur contenu.

Le Client s'engage, à première demande du CHÂTEAU DES BOIS, à assister à tout état des lieux d'entrée et de sortie auquel sa présence serait jugée nécessaire.

Le client est responsable du maintien de l'ordre et de faire respecter les normes anti-bruit en vigueur durant la manifestation. Le Client s'engage à dédommager le CHÂTEAU DES BOIS, au plus tard au paiement de la facture finale, de toute amende supportée par suite de la violation par le Client de ces normes ou d'autres prescriptions administratives. Le CHÂTEAU DES BOIS se réserve le droit d'exiger que le client souscrive à ses frais une assurance responsabilité civile spéciale en couverture de tout dommage qui pourrait survenir à l'occasion de la manifestation. De même, le recours aux frais du Client à une entreprise spécialisée, telle que Securitas ou Protectas pourra être exigé.

## **6. Vestiaires / WC**

Des vestiaires / WC non surveillés sont à la disposition du Client. Les propriétaires du CHÂTEAU DES BOIS déclinent toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'effets personnels.

## **7. Parking**

Le parking est non surveillé; le CHÂTEAU DES BOIS décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration de véhicules ou de biens se trouvant à l'intérieur de ceux-ci.

## **8. Multimédia**

La location de l'installation multimédia du Rural 1er étage (Grande Salle) sera facturée à part au client.

## **9. Résiliation**

Hormis le cas de l'article 3, 1er paragraphe ci-dessus, le présent contrat pourra être résilié sans préavis avant la manifestation par le CHÂTEAU DES BOIS en cas de violation par le client de l'une des obligations qui lui incombent ou du non respect par ce dernier de toute autre condition imposée par le présent contrat.

## **10. For légal**

Le for est prévu devant les juridictions compétentes de Genève.

## **11. Droit applicable**

Le droit suisse régit le présent contrat.

Société \_\_\_\_\_

Date de la location \_\_\_\_\_

Nom(s) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature(s) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Lieu et date \_\_\_\_\_

Le CHÂTEAU DES BOIS \_\_\_\_\_